

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00936

Numéro SIREN : 494 593 486

Nom ou dénomination : BUSINESS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005620

BIZNESS CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 102 438 euros
Siège social : 26 boulevard du Maréchal Juin – 31400 TOULOUSE
494 593 486 R.C.S TOULOUSE

(la « SOCIETE »)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre,

Au siège social de la SOCIETE,

Les associés de la SOCIETE, à savoir :

- (i) **Monsieur BRUNO SOLA**, né le 27 mai 1977, à TOULOUSE (31), de nationalité française, demeurant 26 rue Française 31400 TOULOUSE ;
- (ii) **Monsieur Nicolas RIVIERE**, né le 4 août 1978, à RODEZ (12), de nationalité française, demeurant 65 bis avenue Raymond Naves 31500 TOULOUSE ;
- (iii) **Madame Aude-Marie REY**, née le 28 mars 1984, à SAINT-MANDE (94), de nationalité française, demeurant 1443 Route de Villematier – 31380 MONTJOIRE ;
- (iv) **HBS**, société civile au capital de 465 000 euros, dont le siège social est à 26, RUE FRANÇAISE – 31400 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 820 479 558, représentée par son gérant, Monsieur Bruno SOLA, dûment habilité aux fins des présentes] ;
- (v) **HNR**, société civile au capital de 361 500 euros, dont le siège social est au 65 B avenue Raymond Naves – 31500 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le 820 456 309, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas RIVIERE, dûment habilité aux fins des présentes ;
- (vi) **ACTUAL LEADER GROUP**, société par actions simplifiée au capital de 7.694.544 euros, dont le siège social est à 11, rue Emile Brault – 53000 LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 798 841 284, représentée par son président, Monsieur Samuel TUAL, dûment habilité aux fins des présentes ;

Détenant ensemble l'intégralité des 102 438 actions composant le capital social de la SOCIETE (ci-après les « ASSOCIES »),

(...)

Ont pris, aux termes d'un acte sous seing privé constatant leur consentement unanime conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la SOCIETE, les décisions suivantes :

(...)

TROISIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, prise d'acte de la démission de Monsieur Bruno SOLA de son mandat de président de la SOCIETE)

Les ASSOCIES, connaissance prise de la lettre de démission sans indemnité de Monsieur Bruno SOLA de son mandat de président de la SOCIETE avec effet au 1^{er} novembre 2022 ;

Dispensent, à l'unanimité et irrévocablement Monsieur Bruno SOLA de tout préavis statutaire du chef de sa démission de son mandat de président de la SOCIETE ;

Prennent acte, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité, de la démission sans indemnité avec effet au 1^{er} novembre 2022, de Monsieur Bruno SOLA de son mandat de président de la SOCIETE ;

(...)

QUATRIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, nomination de SAMLION INVEST en qualité de président de la SOCIETE et détermination de sa rémunération)

Les ASSOCIES, connaissance prise du projet de statuts refondus de la SOCIETE,

Décident, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité, de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2022, en remplacement du président démissionnaire pour une durée indéterminée, SAMLION INVEST, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.053.130 euros, dont le siège social est à 11, rue Emile Brault – 53000 LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 510 899 909, représentée par son président, Monsieur Samuel TUAL.

Le président serait investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la SOCIETE dans les limites de l'objet social et sous réserve des limitations de pouvoirs prévues dans le PACTE.

SAMLION INVEST a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions dans l'hypothèse où elles lui seraient confiées, précisant répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'accès ou l'exercice de ces fonctions.

(...)

CINQUIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, prise d'acte de la démission de Monsieur Nicolas RIVIERE de son mandat de directeur général de la SOCIETE)

Les ASSOCIES, connaissance prise de la lettre de démission sans indemnité de Monsieur Nicolas RIVIERE de son mandat de directeur général de la SOCIETE avec effet au 1^{er} novembre 2022 ;

Dispensent, à l'unanimité et irrévocablement Monsieur Nicolas RIVIERE de tout préavis statutaire du chef de sa démission de son mandat de directeur général de la SOCIETE ;

Prennent acte, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité, de la démission sans indemnité avec effet au 1^{er} novembre 2022, de Monsieur Nicolas RIVIERE de son mandat de directeur général de la SOCIETE.

SIXIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

Les ASSOCIES,

Décident, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité de nommer IN EXTENSO SECAG, société anonyme au capital social de 1 610 060 euros, dont le siège social est situé 26 route de coutances - 50350 DONVILLE-LES-BAINS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 309 847 119, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes et commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la SOCIETE, à compter du 1^{er} janvier 2023.

La durée des fonctions du co-commissaire aux comptes titulaire, qui est de six exercices, débutera le 1^{er} janvier 2023 et expirera à l'issue de la décision de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 (sous réserve de l'adoption de la huitième décision ci-dessous).

IN EXTENSO SECAG a indiqué qu'il acceptait d'exercer ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune des incompatibilités prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce.

HUITIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, modification de la date de clôture de l'exercice social de la SOCIETE)

Les ASSOCIES, décident, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer au 31 décembre.

Exceptionnellement, l'exercice 2022 aura une durée de 9 mois et se terminera le 31 décembre 2022.

NEUVIEME DECISION

(Sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, refonte des statuts)

Les ASSOCIES, connaissance prise du projet de statuts refondus de la SOCIETE figurant en ANNEXE 3,

Décident, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité, de refondre les statuts de la SOCIETE aux fins notamment :

- d'adapter la gouvernance de la SOCIETE pour tenir compte de la nouvelle composition de son actionnariat ;
- de supprimer de le conseil de surveillance de la SOCIETE et de ce fait, de constater automatiquement la fin des mandats de tous ses membres, sans démission préalable nécessaire, et
- de modifier la date de clôture de l'exercice social.

Adoptent, sous condition suspensive de la réalisation de l'OPERATION, à l'unanimité, le texte des statuts refondus de la SOCIETE tel qu'il figure en ANNEXE 3 du présent procès-verbal, article par article puis dans son ensemble.

Donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au président à l'effet de constater la réalisation de l'OPERATION et l'entrée en vigueur des statuts refondus de la SOCIETE tels qu'ils figurent en ANNEXE 3.

DIXIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les ASSOCIES décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

(...)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:
Bruno SOLA
C66159F0A51640B...

Monsieur Bruno SOLA
Président